

Résumé videoconference 26 avril 2023 (Grève 1er mai 2023 national et 2 mai 2023 Orly)

Madame, Monsieur,

Un préavis de grève national interprofessionnel dans l'ensemble de la fonction publique a été déposé par plusieurs organisations syndicales à partir du 7 mars.

Un syndicat représentatif des contrôleurs aériens soutient cet appel à la grève pour la journée du 1^{er} mai. Pour cette journée, le service minimum sera mis en place dans nos centres de contrôle aérien.

Par ailleurs, deux syndicats ont déposé un préavis sur le centre d'Orly pour la journée du 2 mai. Les négociations sont en cours pour lever le préavis. Nous partons à ce stade pour la mise en œuvre du service minimum pour le 2 mai et enverrons un message vendredi en milieu d'après-midi pour vous informer du résultat des négociations.

Pour le 1^{er} mai (applicable de 4h00 TU à 21h59 TU), les compagnies aériennes doivent réduire leur programme de vols (nombre de mouvements initialement programmés) de :

- 33% sur les aéroports de Orly, Marseille, Lyon, Bordeaux, Nantes et Toulouse (1 mouvement sur 3) ;
- 25% sur les aéroports de Roissy, Nice et Beauvais (1 mouvement sur 4).

Les liaisons de continuité territoriale ne sont pas concernées par ces mesures.

Pour le 2 mai (applicable 4h00 TU à 21h59 TU), les compagnies aériennes doivent réduire leur programme de vols (nombre de mouvements initialement programmés) de 33% sur l'aéroport d'Orly. Cette fois-ci les liaisons de continuité territoriale pour la métropole (Corse incluse donc) sont concernées par ces mesures.

Ces scénarios, avec des taux d'abattelements réduits, comportent un risque en cas de non levée du service minimum dans certains centres et pourraient conduire à des annulations à chaud.

Les NOTAM seront publiés ce soir pour la journée du 1^{er} mai et vendredi pour la journée du 2 mai.

Les propositions de programmes de vol modifiés devront être adressées, à l'aide du formulaire joint à ce message (annexe n°2) à l'adresse suivante dta-programmes-crisis-bf@aviation-civile.gouv.fr, avant :

- vendredi matin 9h00 locales (7h00 TU) pour la journée du 1^{er} mai ;
- vendredi apm 18h00 locales (16h00 TU) pour la journée du 2 mai.

Ce programme devra préciser la liste des vols maintenus et des vols supprimés. Toute question concernant les calculs est à adresser à la même adresse courriel.

Je vous rappelle qu'il vous appartient de procéder vous-même à l'annulation des vols concernés et de mettre à jour la base COHOR.

Les informations seront disponibles en continu sur le portail <https://cdm.dsna.fr/> .

Le 1^{er} mai et 2 mai, les visioconférences se tiendront à 12h00 locales (10h00 TU) et 18h00 locales (16h30 TU) .

Pour vous connecter à ces visioconférences, merci d'utiliser le lien Teams ci-dessous :

Réunion Microsoft Teams

Participez à partir de votre ordinateur, de votre application mobile ou de l'appareil de la salle

Cliquez ici pour rejoindre la réunion

ID de la réunion : 374 446 659 182

Code secret : DAZmRJ

Télécharger Teams | Rejoindre sur le web

Rejoindre avec un appareil de visioconférence

803158045@t.plcm.vc

ID de vidéoconférence : 122 397 476 9

Autres instructions VTC

Pour en savoir plus | Options de réunion

Cordialement,

Geoffroy VILLE

DGAC/DSNA

Directeur adjoint stratégie et ressources